Commission des risques technologiques majeurs (1987)

COMMISSION RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS

AEROPORT MARSEILLE-PROVENCE

Salon Roumanille

LE MARDI 23 JUIN 1987 A 9 H 30 ET A 12 H 15

PROJET D'INTRODUCTION ET DE CONCLUSION PRONONCEES PAR

MONSIEUR JEAN CLAUZEL,

PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE

DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

LORS DE LA COMMISSION RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS

A MARIGNANE

LE MARDI 23 JUIN 1987 A 9 H 30 ET A 12 H 15

PROJET D'INTRODUCTION DE

LA COMMISSION RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS

PAR M. LE PREFET

Monsieur le Président (de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille), je tiens à vous remercier d'avoir bien voulu accueillir cette première réunion de la Commission "Risques Technologiques Majeurs" du Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle de Fos - L'Etang de Berre, dans vos locaux de l'Aéroport de Marseille Provence.

Monsieur le Directeur de la prévention de la Pollution, Messieurs les Préfet, Messieurs les Maires, Messieurs les Présidents, Messieurs les Directeurs, Mesdames, Messieurs, le cadre physique de notre réunion de ce jour - l'Aéroport de Marseille provence, au coeur de la zone industrielle de l'ouest des Bouches du Rhône - me semble doublement symbolique dans les circonstances qui nous réunissent :

- symbolique de l'intérêt actif que manifeste la Chambre de Commerce et l'ensemble des Industriels représentés par l'association régionale Environnement Industrie aux travaux du S.P.P.P.I. et au

É DES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS.

YMBOLIQUE DES SOLUTIONS QUI EXISTENT AUX PROBLÈMES DE SÉCURITÉ, POSÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNOLOGIE. L'AÉROPORT, CARREFOUR DES TEMPS MODERNES, EST UN LIEU OÙ LES PRÉOCCUPATIONS PREMIÈRES DES AUTORITÉS ONT POUR NOM FIABILITÉ ET SÉCURITÉ. LES EFFORTS CONSIDÉRABLES RÉALISÉS TANT EN MATIÈRE TECHNIQUE QUE RÉGLEMENTATIRE ONT PERMIS À L'AVION DE FIGURER PARMI LES MOYENS DE TRANSPORT LES PLUS SÛRS ET LES PLUS PERFORMANTS, PREUVE ÉVIDENTE QUE LE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE N'EST PAS ANTINOMIQUE AVEC LES PROGRÈS DE LA SÉCURITÉ - AU CONTRAIRE - À CONDITION QU'UNE VOLONTÉ DÉTERMINÉE SOIT MANIFESTÉE PAR TOUTES LES PARTIES PRENANTES. UN REGARD RÉTROSPECTIF MONTRE COMBIEN LA CONFIANCE DES PILOTES ET DES PASSAGERS POUR L'APPAREIL QUI LES TRANSPORTE ET LES INSTALLATIONS QUI LES ACCUEILLENT NE CESSE DE CROÎTRE. RAPPELEZ-VOUS LES PANNES DE SAINT EXUPÉRY DANS LE DÉSERT... LOIN DE BRISER CE CLIMAT DE CONFIANCE, LES DÉMONSTRATIONS DE GILETS DE SAUVETAGE OU DE MASQUES À OXYGÈNE EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL À BORD DES AVIONS DE LIGNE MODERNES CONFORTENT LE PASSAGER DANS L'IDÉE QUE TOUS LES MOYENS DE SÉCURITÉ ONT ÉTÉ ENVISAGÉS, MÊME POUR LES CAS LES PLUS IMPROBABLES. LA COMMUNICATION ET LA TRANSPARENCE SONT DANS CET EXEMPLE DES SIGNES POSITIFS PERÇUS PAR L'USAGER.

MESDAMES ET MESSIEURS, JE SUIS PERSONNELLEMENT CONVAINCU QU'IL EN VA DE L'INDUSTRIE COMME DE L'AVIATION ET DE TOUTES LES ACTIVITÉS DE HAUTE TECHNOLOGIE : AUCUN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX NE SERAIT POSSIBLE SI L'ÉVOLUTION TECHNIQUE SE FAISAIT AU DÉTRIMENT DE LA SÛRETÉ ET DE LA CONFIANCE LUCIDE ET RESPONSABLE DES HOMMES QUI L'UTILISENT ET LA CÔTOIENT. LA CONFIANCE PEUT ET DOIT ÊTRE GAGNÉE PAR LA PREUVE DE LA FIABILITÉ. CECI EST UN ENJEU CONSIDÉRABLE POUR NOTRE SOCIÉTÉ. C'EST CETTE CONVICTION QUI NOUS RASSEMBLE AUJOURD'HUI.

JE SAIS QUE DEPUIS QUINZE ANS, MUS PAR CETTE MÊME CONVICTION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, MES PRÉDÉCESSEURS ET VOUS-MÊMES AVEZ MENÉ UN PROGRAMME D'ACTIONS EXEMPLAIRES DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES POUR LA ZONE DE FOS, L'ETANG DE BERRE. LES RÉSULTATS EN SONT PROBANTS (VOUS LES CONNAISSEZ BIEN : DIVISION PAR 20 DES REJETS INDUSTRIELS AQUEUX, DIVISION PAR 2 OU 3 DES CONCENTRATIONS EN POLLUANTS DANS L'ATMOSPHÈRE). JE SAIS QUE CES RÉSULTATS N'ONT ÉTÉ ACQUIS QUE GRÂCE À DES EFFORTS FINANCIERS CONSIDÉRABLES. MAIS TOUTE CETTE ENTREPRISE AURAIT SANS COUTE ÉTÉ IMPOSSIBLE EN DEHORS DU CADRE DE CONCERTATION QUE CONSTITUE NOTRE SECRÉTARIAT PERMANENT POUR LES PROBLÈMES DE POLLUTION INDUSTRIELLE : LA PARTICIPATION DIRECTE DES ÉLUS LOCAUX

SCIENTIFIQUES AUX CÔTÉS DES INDUSTRIELS ET DE L'ADMINIS-
ATION ÉTAIT INDISPENSABLE, SUR CES QUESTIONS D'INTÉRÊT PUBLIC.

C'EST CETTE EFFICACITÉ DU S.P.P.P.I. SUR LES PROBLÈMES D'INTÉRÊT PUBLIC, QUE NOUS VOULONS AUJOURD'HUI METTRE À PROFIT EN DONNANT UNE NOUVELLE DIMENSION À SON ACTION.

LES ACCIDENTS SURVENUS CES DERNIÈRES ANNÉES DANS L'INDUSTRIE ET LEURS CONSÉQUENCES PARFOIS DRAMATIQUES POUR LES RIVERAINS MONTRENT QUE LA RÉSOLUTION DES PROBLÈMES DE SÛRETÉ INDUSTRIELLE DÉPASSE À L'ÉVIDENCE LE DIALOGUE TECHNIQUE SPÉCIALISÉ ET SUPPOSE UNE MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DE LA COLLECTIVITÉ. DÈS 1976, LA LOI FRANÇAISE A PRIS CETTE DIMENSION EN COMPTE, PUISQUE LA RÉGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSÉES IMPOSE LA MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE D'UN DOSSIER COMPRENANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE DE DANGER. LA DIRECTIVE EUROPÉENNE "DE SEVESO" EST VENUE RAPPELER CE PRINCIPE EN INSISTANT DANS SON ARTICLE 8 SUR LA NÉCESSITÉ D'UNE INFORMATION DU PUBLIC ET DU PERSONNEL DES USINES, Y COMPRIS POUR LES INSTALLATIONS EXISTANTES, À LA SUITE D'ÉTUDES DE DANGER ET APRÈS RÉALISATION DE PLANS D'OPÉRATION INTERNES (P.O.I.) ET DE PLANS PARTICULIERS D'INTERVENTION (P.P.I.).

LA NOUVEAUTÉ, LA DIFFICULTÉ ET L'IMPORTANCE DE CE TRAVAIL D'INFORMATION ONT INCITÉ LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE ET

RECHERCHE ET LES INDUSTRIELS DE LA RÉGION, REPRÉSENTÉS PAR L'ASSOCIATION RÉGIONALE ENVIRONNEMENT INDUSTRIE, À CONSTITUER UN GROUPE DE TRAVAIL INFORMEL. DE CETTE RÉFLEXION COMMUNE ET DES EXPÉRIENCES MENÉES DANS D'AUTRES DÉPARTEMENTS EN MATIÈRE D'INFORMATIONS DU PUBLIC, EST APPARUE LA NÉCESSITÉ D'UNE ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES ÉLUS LOCAUX ET LES RESPONSABLES ADMINISTRATIFS POUR COORDONNER LES OPÉRATIONS D'INFORMATION DU GRAND PUBLIC.

TOUT NATURELLEMENT, LE S.P.P.P.I. M'EST APPARU COMME L'ORGANE ADÉQUAT POUR ASSURER LE PILOTAGE ET LE SUIVI DES OPÉRATIONS D'INFORMATION PRÉVUES PAR LA DIRECTIVE SEVESO. J'AI DONC TENU À CRÉER EN SON SEIN ET À RÉUNIR AU PLUS TÔT UNE NOUVELLE COMMISSION CHARGÉE DES PROBLÈMES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS ; IL EST EN EFFET DU DEVOIR DE L'ETAT DE METTRE EN OEUVRE TOUS LES MOYENS NÉCESSAIRES À LA SÉCURITÉ DU CITOYEN, POUR LE COURT TERME COMME POUR LE LONG TERME. CETTE NOUVELLE COMMISSION, QUI CONSTITUE À MA CONNAISSANCE UNE PREMIÈRE EN FRANCE, SERA UN OUTIL TRÈS PRÉCIEUX POUR LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE, MAIS AUSSI POUR L'ENSEMBLE DE LA RÉGION SI NOS HOMOLOGUES DES AUTRES DÉPARTEMENTS CONCERNÉS PAR LA DIRECTIVE SEVESO, INVITÉS AUJOURD'HUI, SOUHAITENT S'Y ASSOCIER.

.../...

J'ENTENDS DONNER À LA COMMISSION RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS UN RÔLE QUI DÉPASSE LE DOMAINE DE L'INFORMATION. SA RÉFLEXION DEVRA ENGLOBER L'ANALYSE DES RISQUES, LA PRÉVENTION TECHNIQUE, L'ALERTE ET L'INTERVENTION.

NOTRE RÉUNION DE CE JOUR A POUR OBJET DE DÉGAGER UN PROGRAMME D'ACTIONS DANS CES DIFFÉRENTS DOMAINES. POUR CHAQUE THÈME PRIORITAIRE RETENU À L'ISSUE DE CETTE SÉANCE, UN GROUPE DE TRAVAIL SERA CHARGÉ DU SUIVI D'UNE ÉTUDE CONFIÉE À UN EXPERT. LES GROUPES DE TRAVAIL PRÉSENTERONT RÉGULIÈREMENT LEURS CONCLUSIONS DEVANT LA COMMISSION QUI LES DISCUTERA. NOUS RECUEILLERONS VOS SUGGESTIONS SUR LES THÈMES ÉTUDIÉS AU COURS DU DÉBAT PRÉVU À PARTIR DE 11 H 30. AUPARAVANT, IL M'A PARU NÉCESSAIRE DE DRESSER UN PANORAMA DU PROBLÈME DES RISQUES TECHNOLOGIQUES, TEL QU'IL SE POSE DANS NOTRE RÉGION, ET DES ACTIONS DÉJÀ ENTREPRISES. LES INTERVENANTS À CETTE TRIBUNE APPORTERONT LEURS POINTS DE VUE RESPECTIFS SUR LE SUJET, SELON LE PROGRAMME QUE JE VOUS RAPPELLE :

- M. CHAMBOLLE, DIRECTEUR DE LA PRÉVENTION DES POLLUTIONS AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET REPRÉSENTANT M. LE MINISTRE EMPÊCHÉ, ÉVOQUERA LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET SES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION.

.../...

LENCI, DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'INDUSTRIE ET DE LA RECHERCHE ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU S.P.P.P.I., FERA LE POINT DE LA MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA DIRECTIVE SEVESO PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA RÉGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSÉES DANS NOTRE RÉGION.

- M. GRAZZIANI, PRÉSIDNET DE L'ASSOCIATION ENVIRONNEMENT INDUSTRIE, NOUS PRÉSENTERA LE PROGRAMME D'INFORMATION DU PUBLIC ET LES DOCUMENTS QUI SERONT REMIS À CETTE OCCASION.

- LE COLONEL PALANQUE, DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE, COMMENTERA LE PREMIER PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION RÉALISÉ DANS LA RÉGION.

- M. CAUQUIL, DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ NAPHTACHIMIE ET PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION AIRFOBEP NOUS EXPLIQUERA COMMENT UN COMPLEXE PÉTRO-CHIMIQUE RÉALISE SES ÉTUDES DE DANGER ET SES PLANS D'OPÉRATION INTERNE.

- M. VAN DER LINDEN, DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ DE LA SOCIÉTÉ ARCO RENDRA COMPTE DE LA DÉMARCHE DE SÉCURITÉ ENTREPRISE DÈS LA CONCEPTION DE L'USIEN DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DE DANGER.

- M. GUIOU, MAIRE DE BERRE, APPORTERA L'EXPÉRIENCE DE SA COMMUNE POUR LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS DANS LE PLAN D'OCCUPATIOS DES SOLS.

CETTE SÉRIE D'EXPOSÉS NOUS PERMETTRE DE MIEUX SAISIR LES ENJEUX ET LES DIFFICULTÉS DE LA LUTTE CONTRE LES RISQUES INDUSTRIELS, MAIS AUSSI DE FAIRE L'INVENTAIRE DES MOYENS DISPONIBLES. JE SOUHAITE QUE CHAQUE ORATEUR METTE À PROFIT LE TEMPS DONT IL DISPOSE POUR APPORTER UN TÉMOIGNAGE PERSONNEL SUR L'ACTION QU'IL A ENTREPRISE, SANS TAIRE LES DIFFICULTÉS CONCRÈTES ET SANS OMETTRE DE FAIRE DES PROPOSITIONS CONSTRUCTIVES POUR L'ACTIVITÉ FUTURE DE NOTRE NOUVELLE COMMISSION, PUISQUE TEL EST L'OBJECTIF DE CETTE RÉUNION.

AU TERME DU DÉBAT, NOUS DEMANDERONS À M. CHAMBOLLE DE NOUS DIRE QUEL SOUTIEN LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT COMPTE APPORTER AUX PROPOSITIONS QUI SE FERONT JOUR.

COMPTE TENU DE L'ABONDANCE DES THÈMES À ABORDER, JE DEMANDERAI À CHACUN DE RESPECTER IMPÉRATIVEMENT LE TEMPS DE PAROLE QUI LUI A ÉTÉ IMPARTI.

JE CÈDE LA PAROLE SANS PLUS ATTENDRE À M. LE DIRECTEUR DE LA PRÉVENTION DES POLLUTIONS.

PROJET DE CONCLUSION PAR M. LE PREFET

"PERSPECTIVES D'ACTION POUR LA COMMISSION

RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS"

JE REMERCIE L'ENSEMBLE DES ORATEURS ET DES PARTICIPANTS À CETTE RÉUNION. LES EXPOSÉS ET LE DÉBAT QUI A SUIVI ONT MIS EN ÉVIDENCE LA DÉTERMINATION AVEC LAQUELLE CHACUN D'ENTRE NOUS EST ENGAGÉ DE LONGUE DATE DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS. LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE DE SEVESO VIENT DE DONNER UN NOUVEL ÉLAN À NOTRE EFFORT. MALGRÉ LA CHARGE DE TRAVAIL CONSIDÉRABLE QUE REPRÉSENTE LE PROGRAMME D'APPLICATION DE LA DIRECTIVE POUR CHACUN D'ENTRE NOUS, IL EST IMPÉRATIF QUE NOUS RESPECTIONS LES ÉCHÉANCES PRÉVUES. IL Y VA DE LA SÉCURITÉ DE NOS CONCITOYENS.

JE CONSTATE AVEC SATISFACTION QUE, GRÂCE À L'ACTIVITÉ DES PREMIERS GROUPES DE TRAVAIL - LE GROUPE-INFORMATION ET LE GROUPE DÉPARTEMENTAL P.P.I. - NOTRE COMMISSION DISPOSE DÈS AUJOURD'HUI D'OUTILS DE TRAVAIL OPÉRATIONNELS :

- UN CALENDRIER DES MANIFESTATIONS D'INFORMATION DU PUBLIC SITE

.../...

É.

LA PLAQUETTE "UNE CONFIANCE LUCIDE" DESTINÉE AUX RESPONSABLES QUE VOUS ÊTES, ET QUI POURRA ÊTRE COMPLÉTÉE ET DIFFUSÉE AU GRAND PUBLIC EN LIAISON AVEC LES ÉLUS LOCAUX ET LES MÉDIA.

JE DEMANDE À CHACUN DES MEMBRES DU S.P.P.P.I. ET AUX JOURNALISTES DE RÉPERCUTER VERS LE GRAND PUBLIC L'INFORMATION QU'ILS AURONT RECUEILLIE AUJOURD'HUI POUR PRÉPARER LES RIVERAINS À RECEVOIR LES INFORMATIONS DÉTAILLÉES ET LES CONSIGNES, CONFORMÉMENT AU CALENDRIER PRÉVISIONNEL. JE COMPTE NOTAMMENT SUR LE RELAIS DES ENSEIGNANTS, DES RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS ET DU CORPS MÉDICAL DANS CETTE OPÉRATION.

J'INCITE LE GROUPE DE TRAVAIL INFORMATION À POURSUIVRE SON ACTION EN SUIVANT LE DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS D'INFORMATION, EN PROPOSANT DES MOYENS MATÉRIELS COMMUNS DISPONIBLES POUR CHAQUE ENTREPRISE ET EN TIRANT LES ENSEIGNEMENTS DES PREMIÈRES CAMPAGNES. MAIS L'ACTION DE LA COMMISSION NE DOIT PAS SE LIMITER À LA SEULE DIFFUSION DE L'INFORMATION. CONFORMÉMENT À LA TRADITION DORÉNAVANT ÉTABLIE, LE S.P.P.P.I. DOIT JOUER UN RÔLE DE CONSEIL, AUPRÈS DE SES MEMBRES. JE TIENS DONC À CE QUE D'AUTRES GROUPES DE TRAVAIL SE CONSTITUENT NOTAMMENT SUR LES PROBLÈMES SUIVANTS :

- LA PRÉVENTION À LA SOURCE, NOTAMMENT PAR DES TECHNOLOGIES ADAPTÉES

…KAGES DES GAZ TOXIQUES ET DES GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS,

… LA PRISE EN COMPTE DES PROBLÈMES SISMIQUES POUR LESQUELS NOTRE RÉGION EST PARTICULIÈREMENT CONCERNÉE,

- LES DISTANCES D'ISOLEMENT À PRENDRE EN COMPTE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME,

- L'ORGANISATION D'EXERCICES ASSOCIANT LA POPULATION ET LE PERSONNEL DES ENTREPRISES.

JE SUIS PERSUADÉ QUE L'ÉTUDE DE SITE PRÉVUE EN LIAISON AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE SITE DE LAVERA FOURNIRA DES ÉLÉMENTS PRÉCIEUX SUR CHACUN DE CES THÈMES. JE SOUHAITE QU'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SOIT PORTÉE SUR L'IMPACT DE LA CAMPAGNE D'INFORMATION LOCALE AUTOUR DE LAVERA. LA RÉALISATION D'UN POINT ZÉRO ET D'UN BILAN POSTÉRIEUR AUX OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION SERAIT TRÈS ÉCLAIRANTE POUR JAUGER ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE CE TYPE DE CAMPAGNE.

JE CHARGE LA D.R.I.R., SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU S.P.P.P.I. EN LIAISON ÉTROITE AVEC LA SÉCURITÉ CIVILE ET LES AUTRES PARTENAIRES DE METTRE EN PLACE LES DIFFÉRENTS GROUPES DE TRAVAIL.

ENFIN, JE TIENS À DIRE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT QUE NOTRE RÉGION COMPTE JOUER UN RÔLE MOTEUR AU PLAN NATIONAL ET MÉDITERRANÉEN EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

A CET ÉGARD, IL ME PARAÎT SOUHAITABLE QU'UNE ACTIVITÉ RECHERCHE SUR CE THÈME PUISSE PROFITER DU CLIMAT FAVORABLE CRÉÉ DANS NOTRE RÉGION PAR LES ACTIVITÉS DU S.P.P.P.I.. JE LANCE DONC L'IDÉE DE LA CRÉATION D'UN CENTRE D'ÉTUDE PERMANENT QUI POURRAIT RELAYER LES RÉFLEXIONS DE LA COMMISSION ET RÉPONDRE AUX BESOINS DE RECHERCHE ET DE CONSEIL, TANT DANS NOTRE RÉGION QUE DANS LE BASSIN MÉDITERRANÉEN.

JE ME TOURNE VERS M. CHAMBOLLE POUR LUI DEMANDER DE M'INDIQUER LE SOUTIEN MATÉRIEL QU'IL COMPTE APPORTER AUX DIFFÉRENTS PROJETS DE NOTRE COMMISSION.

.....

JE REMERCIE LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET VOUS TOUS ICI PRÉSENT POUR VOTRE PARTICIPATION ET POUR VOTRE ENGAGEMENT RÉSOLU DANS LE PROGRAMME QUE NOUS AVONS ÉTABLI ENSEMBLE AUJOURD'HUI.

A UNE ÉPOQUE OÙ MARSEILLE ET SA RÉGION SE PENCHENT SUR LEUR AVENIR, LE DÉFI QUE NOUS RELEVONS CONSTITUE SANS DOUTE LA MEILLEURE PREUVE DE CONFIANCE, DE DYNAMISME ET DE MAÎTRISE DE SOI QUE LA COLLECTIVITÉ PEUT DONNER.

JE M'EN RÉJOUIS ET VOUS DONNER RENDEZ-VOUS DANS UN AN POUR FAIRE LE POINT DE NOS TRAVAUX.

17/6/81

PROJET D'INTRODUCTION DE

LA COMMISSION RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS

PAR M. LE PREFET

Monsieur le Président (de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille), je tiens à vous remercier d'avoir bien voulu accueillir cette première réunion de la Commission "Risques Technologiques Majeurs" du Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle de Fos - L'Etang de Berre, dans vos locaux de l'Aéroport de Marseille Provence.

Monsieur le Directeur de la Prévention de la Pollution, Messieurs les Préfets, Messieurs les Maires, Messieurs les Présidents, Messieurs les Directeurs, Mesdames, Messieurs, le cadre physique de notre réunion de ce jour - l'Aéroport de Marseille Provence, au coeur de la zone industrielle de l'ouest des Bouches du Rhône - me semble doublement symbolique dans les circonstances qui nous réunissent :

- Symbolique de l'intérêt actif que manifeste la Chambre de Commerce et l'ensemble des Industriels représentés par l'association régionale Environnement Industrie aux travaux du S.P.P.P.I. et au problème des risques technologiques majeurs.

- Symbolique des solutions qui existent aux problèmes de sécurité, posés par le développement de la technologie. L'aéroport, carrefour des temps modernes, est un lieu où les préoccupations premières des autorités ont pour nom fiabilité et sécurité. Les efforts considérables réalisés tant en matière technique que réglementaire ont permis à l'avion de figurer parmi les moyens de transport les plus sûrs et les plus performants, preuve évidente que le développement technologique n'est pas antinomique avec les progrès de la sécurité - au contraire - à condition qu'une volonté déterminée soit manifestée par toutes les parties prenantes. Un regard rétrospectif montre combien la confiance des pilotes et des passagers pour l'appareil qui les transporte et les installations qui les accueillent ne cesse de croître. Rappelez-vous les pannes de Saint Exupéry dans le désert.... Loin de briser ce climat de confiance, les démonstrations de gilets de sauvetage ou de masques à oxygène effectuées par le personnel à bord des avions de ligne modernes confortent le passager dans l'idée que tous les moyens de sécurité ont été envisagés, même pour les cas les plus improbables. La communication et la transparence sont dans cet exemple des signes positifs perçus par l'usager.

Mesdames et Messieurs, je suis personnellement convaincu qu'il en va de l'industrie comme de l'aviation et de toutes les activités de de haute technologie : aucun développement harmonieux ne serait possible si l'évolution technique se faisait au détriment de la sûreté et de la confiance lucide et responsable des hommes qui l'utilisent et la côtoient. La confiance peut et doit être gagnée par la preuve de la fiabilité. Ceci est un enjeu considérable pour notre société. C'est cette conviction qui nous rassemble aujourd'hui.

Je sais que depuis quinze ans, mus par cette même conviction en matière d'environnement, mes prédécesseurs et vous-mêmes avez mené un programme d'actions exemplaires dans le domaine de la lutte contre les pollutions industrielles pour la zone de Fos, L'Etang de Berre. Les

.../...

résultats en sont probants (vous les connaissez bien : division par 20 des rejets industriels aqueux, division par 2 ou 3 des concentrations en polluants dans l'atmosphère). Je sais que ces résultats n'ont été acquis que grâce à des efforts financiers considérables. Mais toute cette entreprise aurait sans doute été impossible en dehors du cadre de concertation que constitue notre Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle : la participation directe des élus locaux et des scientifiques aux côtés des industriels et de l'administration était indispensable, sur ces questions d'intérêt public.

C'est cette efficacité du S.P.P.P.I. sur les problèmes d'intérêt public, que nous voulons aujourd'hui mettre à profit en donnant une nouvelle dimension à son action.

Les accidents survenus ces dernières années dans l'industrie et leurs conséquences parfois dramatiques pour les riverains montrent que la résolution des problèmes de sûreté industrielle dépasse à l'évidence le dialogue technique spécialisé et suppose une mobilisation de l'ensemble de la collectivité. Dès 1976, la loi française a pris cette dimension en compte, puisque la réglementation des installations classées impose la mise à l'enquête publique d'un dossier comprenant notamment une étude de danger. La Directive Européenne "de Seveso" est venue rappeler ce principe en insistant dans son article 8 sur la nécessité d'une information du public et du personnel des usines, y compris pour les installations existantes, à la suite d'études de danger et après réalisation de Plans d'Opération Internes (P.O.I.) et de Plans Particuliers d'Intervention (P.P.I.).

La nouveauté, la difficulté et l'importance de ce travail d'information ont incité la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche et les industriels de la région, représentés par l'association régionale Environnement Industrie, à constituer un groupe de travail informel. De cette réflexion commune et des expériences menées dans d'autres départements en matière d'information du public, est apparue la nécessité d'une étroite collaboration avec les élus locaux et les responsables administratifs pour coordonner les opérations d'information du grand public.

Tout naturellement, le S.P.P.P.I. m'est apparu comme l'organe adéquat pour assurer le pilotage et le suivi des opérations d'information prévues par la Directive Seveso. J'ai donc tenu à créer en son sein et à réunir au plus tôt une nouvelle commission chargée des problèmes de risques technologiques majeurs : il est en effet du devoir de l'Etat de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires à la sécurité du citoyen, pour le court terme comme pour le long terme. Cette nouvelle commission, qui constitue à ma connaissance une première en France, sera un outil très précieux pour le département des Bouches du Rhône, mais aussi pour l'ensemble de la région si nos homologues des autres départements concernés par la Directive Seveso, invités aujourd'hui, souhaitent s'y associer.

J'entends donner à la Commission Risques Technologiques Majeurs un rôle qui dépasse le domaine de l'information. Sa réflexion devra englober l'analyse des risques, la prévention technique, l'alerte et l'intervention.

Notre réunion de ce jour a pour objet de dégager un programme d'actions dans ces différents domaines. Pour chaque thème prioritaire retenu à l'issue de cette séance, un groupe de travail sera chargé du suivi d'une étude confiée à un expert. Les groupes de travail présenteront

.../...

régulièrement leurs conclusions devant la commission qui les discutera. Nous recueillerons vos suggestions sur les thèmes étudiés au cours du débat prévu à partir de 11 h 30. Auparavant, il m'a paru nécessaire de dresser un panorama du problème des risques technologiques, tel qu'il se pose dans notre région et des actions déjà entreprises. Les intervenants à cette tribune apporteront leurs points de vue respectifs sur le sujet, selon le programme que je vous rappelle :

- M. CHAMBOLLE, Directeur de la Prévention des Pollutions au Ministère de l'Environnement et représentant M. le Ministre empêché, évoquera le cadre réglementaire et ses perspectives d'évolution.

- M. LENCI, Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et Secrétaire Général du S.P.P.P.I., fera le point de la mise en oeuvre opérationnelle de la Directive Seveso par l'intermédiaire de la réglementation des Installations Classées dans notre région.

- M. GRAZZIANI, Président de l'Association Environnement Industrie, nous présentera le programme d'information du public et les documents qui seront remis à cette occasion.

- Le Colonel PALANQUE, Directeur Départemental de la Sécurité Civile, commentera le premier Plan Particulier d'Intervention réalisé dans la région.

- M. CAUQUIL, Directeur de la Société Naphtachimie et Président de l'Association AIRFOBEP nous expliquera comment un complexe pétrochimique réalise ses études de danger et ses Plans d'Opération Interne.

- M. VAN DER LINDEN, Directeur de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité de la Société ARCO rendra compte de la démarche de sécurité entreprise dès la conception de l'usine dans le cadre de l'étude de danger.

- M. GUIOU, Maire de Berre, apportera l'expérience de sa commune pour la prise en compte des risques technologiques majeurs dans le Plan d'Occupation des Sols.

Cette série d'exposés nous permettra de mieux saisir les enjeux et les difficultés de la lutte contre les risques industriels, mais aussi de faire l'inventaire des moyens disponibles. Je souhaite que chaque orateur mette à profit le temps dont il dispose pour apporter un témoignage personnel sur l'action qu'il a entreprise, sans taire les difficultés concrètes et sans omettre de faire des propositions constructives pour l'activité future de notre nouvelle commission, puisque tel est l'objectif de cette réunion.

Au terme du débat, nous demanderons à M. CHAMBOLLE de nous dire quel soutien le Ministère de l'Environnement compte apporter aux propositions qui se feront jour.

Compte tenu de l'abondance des thèmes à aborder, je demanderai à chacun de respecter impérativement le temps de parole qui lui a été imparti.

Je cède la parole sans plus attendre à M. le Directeur de la Prévention des Pollutions.

PROJET DE CONCLUSION PAR M. LE PREFET

Chrono

"Perspectives d'action pour la Commission
Risques Technologiques Majeurs"

Je remercie l'ensemble des orateurs et des participants à cette réunion. Les exposés et le débat qui a suivi ont mis en évidence la détermination avec laquelle chacun d'entre nous est engagé de longue date dans la prévention des risques technologiques majeurs. La mise en application de la Directive Européenne de Seveso vient de donner un nouvel élan à notre effort. Malgré la charge de travail considérable que représente le programme d'application de la Directive pour chacun d'entre nous, il est impératif que nous respections les échéances prévues. Il y va de la sécurité de nos concitoyens.

Je constate avec satisfaction que, grâce à l'activité des premiers groupes de travail - le groupe-information et le groupe départemental P.P.I. - notre commission dispose dès aujourd'hui d'outils de travail opérationnels :

- un calendrier des manifestations d'information du public site par site,

- la plaquette "Une confiance lucide" destinée aux responsables que vous êtes, et qui pourra être complétée et diffusée au grand public en liaison avec les élus locaux et les média.

Je demande à chacun des membres du S.P.P.P.I. et aux journalistes de répercuter vers le grand public l'information qu'ils auront recueillie aujourd'hui pour préparer les riverains à recevoir les informations détaillées et les consignes, conformément au calendrier prévisionnel. Je compte notamment sur le relais des enseignants, des responsables d'associations et du corps médical dans cette opération.

J'incite le groupe de travail information à poursuivre son action en suivant le déroulement des opérations d'information, en proposant des moyens matériels communs disponibles pour chaque entreprise et en tirant les enseignements des premières campagnes. Mais l'action de la commission ne doit pas se limiter à la seule diffusion de l'information. Conformément à la tradition dorénavant établie, le S.P.P.P.I. doit jouer un rôle de conseil, auprès de ses membres. Je tiens donc à ce que d'autres groupes de travail se constituent notamment sur les problèmes suivants :

- la prévention à la source, notamment par des technologies adaptées de stockages des gaz toxiques et des gaz de pétrole liquéfiés,

- la prise en compte des problèmes sismiques pour lesquels notre région est particulièrement concernée,

- les distances d'isolement à prendre en compte dans les documents d'urbanisme,

- l'organisation d'exercices associant la population et le personnel des entreprises.

Je suis persuadé que l'étude de site prévue en liaison avec le Ministère de l'Environnement sur le site de LAVERA fournira des éléments précieux sur chacun de ces thèmes. Je souhaite qu'une attention particulière soit portée sur l'impact de la campagne d'information locale autour de LAVERA. La réalisation d'un point zéro et d'un bilan postérieur aux opérations de sensibilisation serait très éclairante pour jauger et améliorer l'efficacité de ce type de campagne.

.../...

Je charge la D.R.I.R., Secrétaire Général du S.P.P.P.I. en liaison étroite avec la Sécurité Civile et les autres partenaires de mettre en place les différents groupes de travail.

Enfin, je tiens à dire au Ministère de l'Environnement que notre région compte jouer un rôle moteur au plan national et méditerranéen en matière de prévention des risques technologiques majeurs. A cet égard, il me paraît souhaitable qu'une activité de recherche sur ce thème puisse profiter du climat favorable créé dans notre région par les activités du S.P.P.P.I.. Je lance donc l'idée de la création d'un centre d'étude permanent qui pourrait relayer les réflexions de la commission et répondre aux besoins de recherche et de conseil, tant dans notre région que dans le bassin méditerranéen.

Je me tourne vers M. CHAMBOLLE pour lui demander de m'indiquer le soutien matériel qu'il compte apporter aux différents projets de notre commission.

.....

Je remercie le Ministère de l'Environnement et vous tous ici présent pour votre participation et pour votre engagement résolu dans le programme que nous avons établi ensemble aujourd'hui.

A une époque où Marseille et sa région se penchent sur leur avenir, le défi que nous relevons constitue sans doute la meilleure preuve de confiance, de dynamisme et de maîtrise de soi que la collectivité peut donner.

Je m'en réjouis et vous donne rendez-vous dans un an pour faire le point de nos travaux.

DE L'INDUSTRIE ET MINES
MARSEILLE
16 JUIL. 1987
R.G. N°

Note liminaire

L'exposé sera supporté par des diapositives et des transparents.

Plan de l'exposé

1) Présentation - de la Société ARCO
 - du but poursuivi pour son implantation en France
 - du site
 - du projet

2) Présentation des méthodes d'investigation des risques :
 ARCO : développement de l'ingéniérie
 Administration : vérification formelle - Etude de dangers
 - Directive SEVESO.

3) Exemples concrets
 - Cigare de pentane
 - Poste chargement rail
 - Traitement d'un cas de gravité 5.

4) Coûts supportés

5) Conclusions.

JPV

ARCO est une société américaine dont l'une des activité est la fabrication d'oxyde de propylène et d'alcool tertio butylique.

Les débouchés de ces produits dans l'Europe septentrionale est assurée par l'usine ARCO de Rotterdam. Les débouchés vers l'Europe du Sud se confirmant il paru plus judicieux à ARCO de s'installer dans une région sud Européenne plus tôt que d'accroître la capacité de production de Rotterdam et d'augmenter les distances de transport.

Le site retenu de FOS offre non seulement toute la place nécessaire, mais aussi des garanties de distances d'isolement avec les concentrations urbaines les plus proches. Par ailleurs, son infrastructure et les installations déjà existantes ont permis d'accroître, d'entrée de jeu, la sécurité en confiant le stockage du butane à une Société exploitant des cavités souterraines.

L'installation en elle-même est classique.
Elle comporte :
- des unités de fabrication
- des unités de génération d'utilité,
- des unités de stockages et expédition

Les services généraux complètent cette énumération et comprennent :

- l'Administration,
- laboratoires,
- Protection incendie.

L'usine s'étend sur une superficie de plus de 50 hectares, elle est bordée par :

- une darse permettant l'accès de navires jusqu'à 45.000 DWT
- une route industrielle rejoignant le réseau routier.

Un embranchement particulier permet d'expédier les produits par voie ferrée.

La salle de contrôle est équipée d'un système de conduite centralisé. Cette approche augmente la sécurité des opérateurs.
Par ailleurs, la construction du batiment a pris en compte la surpression dûe à une éventuelle explosion dans les unités, permettant outre la protection des opérateurs, d'arrêter les unités malgré ce grave accident.

L'inventaire du parc de stockage en liquide inflammable est aux alentours de 20 000 m^3, y compris les gaz liquéfiés. L'installation est donc soumise à la Directive SEVESO.

*
* *

L'étude d'une installation de cette dimension requiert une connaissance parfaite des aléas d'exploitation, afin d'être à même de prendre toutes les mesures nécessaires, propres à assurer la sécurité et la pérénité des installation projetées.

Pour ce faire, et de façon indépendante de la Directive SEVESO, ARCO, ainsi que tout industriel conscient des risques engendrés par une telle installation, a développé une méthode permettant de contrôler de façon systématique, tout au long de l'exécution du projet, que chaque ensemble, équipement ou détail n'engendre pas de risque non maitrisé.

Les niveaux d'étude et de vérification peuvent s'établir ainsi :

- le(s) procédé(s) de fabrication (réaction expérience),
- spécifications générales et particulières,
- choix du site,
- prise en compte de la législation locale.

A partir de ces éléments et des documents qu'ils engendrent, l'aspect vérification prend les formes suivantes :

- Revues de danger et d'opérabilité (HAZOP)
- Revues de maquette
- Revues du Plan d'implantation.

Ces revues sont faites par des équipes mixtes comprenant du personnel participant à l'ingéniérie et du personnel de haut niveau ne dépendant pas directement de l'organisation du projet.

Par ailleurs, les procédures d'inspection et de réception du matériel, des matériaux et des arrivages complètent, du coté matériel, ce qui a été mis au point auparavant afin d'assurer un contrôle cohérent à tous les stades du projet.

L'application de la Directive SEVESO exige de plus la préparation d'une ETUDE DES DANGERS ; cette étude introduit une étape supplémentaire de vérification, qui permet

- une identification des risques
- une évaluation des risques

La quantification des risques est basée sur la méthodologie développée par l'UCSIP qui a été l'objet de l'exposé précédent. Des études du type arbre des causes permettent d'approcher la succession d'évènements pouvant amener à un phénomène redouté. L'étude des dangers permet donc d'établir une cartographie du site relative aux risques de danger.

Il est à rappeler, à cette occasion, que d'une part, les études de dangers sont faites sous la responsabilité de l'industriel et que, d'autre part, certaines étapes ont fait l'objet de concertation avec la DRIR représentant l'administration.

Cette étude a pris en compte l'installation au cours du développement de la conception et a permis dans la très grande majorité des cas de vérifier que les risques encourus étaient acceptables, ce qui constitue une justification de l'étude d'engineering ayant servi de base à l'étude de danger.

Certains risques inacceptables, selon la méthode UCSIP utilisée, ont cependant été mis en évidence, dans ce cas, deux possibilités de résolution du conflit ont été utilisées :

- modifier l'équipement et/ou son mode de contrôle/alarme,
- ou changer l'implantation, afin d'augmenter les distances d'isolement ou de sécurité.

En conclusion :

on peut dire que l'étude de danger réalisée, a permis d'évaluer les conséquences d'un accident au-delà des limites de propriété et de corriger quelques défauts, qui bien que mineurs en apparence, pouvaient entrainer un accident majeur du fait de leur impact sur un équipement adjacent.

Nous avons, par ailleurs, accordé qu'une importance relative aux niveaux de probabilité calculés pour obtenir des niveaux de risque favorables.A cet effet, tous les cas critiques découverts à l'occasion de cette étude ont été soumis à l'expertise de l'équipe chargée des revues de sécurité aux fins de contre-expertise.

Le résultat de cette procédure a conduit à décider de quelques modifications et pas toujours des moindres.

*
* *

L'évaluation du risque étant basée sur la méthode de l'UCSIP, nous faisons un rapide résumé de cette méthode :

Le risque est une grandeur à deux dimensions : Gravité et Probabilité.

La méthode de l'UCSIP permet de calculer un niveau de gravité et un niveau de probabilité. Un tableau présenté dans la méthodologie de l'UCSIP permet de décider si le couple Gravité, Probabilité obtenu est acceptable.

Nous allons présenter quelques exemples concrets qui ont amené :

- à des modifications de la conception des installation, de façon à obtenir une réduction du niveau de risque,
- ou à des aménagements complémentaires destinés à améliorer la sécurité.

Un premier exemple concerne un cigare de stockage d'une coupe de pentanes. L'installation du cigare était initialement prévue à 60 m de la cloture, conformément à la règlementation .

Le produit stocké contenant une quantité appréciable de butane a été considéré comme un GPL et des calculs ont été faits pour déterminer les effets de différents évènements redoutés, y compris le BLEVE.

Les calculs ont montré que le cigare devait être réimplanté à au moins 100 m de la clôture, ce qui a conduit à une refonte totale des stockages, et donc, notamment à regrouper l'ensemble des stockages des GPL.

L'importance de la modification entreprise est mise en évidence par les diapositives, présentant l'implantation avant et après modification.

Un deuxième exemple concerne les postes de chargement rail des produits suivants :

- butane,
- propane,
- oxyde de propylène,
- coupe pentanes,
- GPL.

Les postes de chargement étaient initialement implantés à une distance de 40 à 80 mètres de la clôture.
Les calculs, effectués pour évaluer les risques liés à la rupture d'un bras de chargement, ont conduit à modifier l'implantation de ceux-ci et à réduire le débit de chargement de certains produits critiques.

D'autres exemples de modifications et aménagements résultant de l'étude des dangers seront présentés :

- déplacement d'équipement,
- aménagement des stockages de GPL :

 - cuvettes déportées,
 - limitation de la taille et du nombre des tubulures de fond,
 - vanne de coupure automatique,
 - écran anti-radiations thermiques.
 - complément de protection incendie.

Malgré les précautions prises, et quelle que soit la probabilité retenue pour le risque, certains équipements contiennent suffisament de produits inflammables pour que les conséquences d'un accident majeur (BLEVE) dépassent les limites de propriété de l'installation.

Ces cas ont fait l'objet d'un recensement exhaustif et l'étude des dangers les présente sous la forme d'une description de l'accident (scénario), accompagnée d'un arbre des causes et d'une carte montrant les zones potentiellement atteintes.

Ces documents seront utilisés pour préparer les plans de défense civile (Plan Particulier d'Intervention).

*
* *

La préparation d'une étude de danger, en conformité avec la Directive SEVESO n'est pas gratuite pour un industriel et elle est malaisée à chiffrer dans le cadre d'une nouveau projet.

Nous avons essayé de distinguer et d'évaluer plusieurs classes de coût :

- l'étude des dangers elle-même,
- le coût des modifications décidées par ARCO à la suite de cette étude,
- le coût des modifications susceptibles de diminuer les conséquences d'un accident majeur dans les stockages de GPL.

*
* *

En conclusion, on peut dégager trois points d'importance de l'étude que nous avons réalisée :

- l'application de la Directive SEVESO oblige l'industriel à contre expertiser lui-même son installation
- la méthode développée par l'UCSIP est un guide de calcul dont l'algorithme autorise l'adaptation à un grand nombre de situations.
- enfin, l'application conjuguée des deux points ci-dessus permet à l'industriel d'apprécier qualitativement et quantitativement les conséquences d'un accident au-delà de sa propriété, ce qui permet la définition des plans de secours (POI, PPI)..

L'élaboration de cette étude a été l'objet de mises au point en collaboration avec la DRIR de manière à intégrer aussi complètement que possible l'esprit de la législation.

PARIS, le 25 Novembre 1986.

40

COUTS ETUDE DES DANGERS

COUT DIRECT (heures d'etude) 4000 H

PROTECTION COMPLEMENTAIRE
SPHERES FF 12 000 000

AUTRES MODIFICATIONS FF > 1 000 000

NAPHTACHIMIE
Lavéra

23.0.6.87.

COMPLEXE de LAVERA

SITUATION sur le SITE PETROCHIMIQUE de Lavéra. -

Le site pétrochimique de Lavéra regroupe les Sociétés Naphtachimie, Atochem, BP Chimie, Oxochimie, un atelier de l'Air Liquide et nous avons en construction un atelier de 150 000 T/an de polypropylène de la Société Appryl, filiale d'Atochem et de BP Chimie.
Toutes ces Sociétés échangent de nombreux produits. D'autre part, Naphtachimie assure les services généraux du site et en particulier les services Inspection et Intervention-Incendie. Atochem et BP Chimie ont leur propre ingénieur de sécurité.
A la suite de la directive Seveso, l'administration a fixé, après échange de vues avec les industriels, un calendrier de réalisation d'études de danger pour chaque Société. Je ne parlerai ici que du cas Naphtachimie dont le calendrier est le suivant :
- Parcs pétroliers : mi 1986 et cette étude a déjà été remise à l'Administration.
- Butadiène : mi 1987, cette étude est déjà avancée.
- Vapocraqueur : mi 1989 : nous venons de la démarrer.

En ce qui concerne les POI, chaque Société a remis le sien, mais il est bien évident que ces POI sont pratiquement identiques et qu'ils ont été élaborés en commun.
Pour le PPI, un document unique a été réalisé pour fournir les éléments des principaux risques à l'Administration : il s'agit, pour le site, en premier lieu du chlore, des hydrocarbures divers et de l'oxyde d'éthylène.

DEROULEMENT des ETUDES. -

Il est bien évident que le travail à effectuer est fonction de l'importance de l'atelier. C'est pour celà que nous avons choisi de faire, avec nos moyens propres, l'étude sur le parc pétrolier et sur le butadiène qui sont des ateliers de dimensions moyennes.
Par contre, en ce qui concerne le vapocraqueur, le travail a été démarré dans 3 directions.
La première au niveau du Syndicat de la Chimie où les exploitants de vapocraqueurs se sont groupés pour coordonner leurs réflexions, mettre en commun leurs expériences et se répartir certains travaux communs à tous les vapocraqueurs : par exemple, monographies des produits chimiques utilisés, étude se retrouvant quasiment à l'identique dans ce type d'ateliers : comme les fours, les hydrogénations,

...

la bibliographie des accidents communs etc ...
Pour la seconde, nos moyens propres ne suffisant pas pour un atelier aussi important, nous avons consulté des sociétés d'engiriérie et nous avons retenue celle qui réalise l'étude de danger du vapocraqueur d'Atochem à Gonfreville, afin de profiter de son expérience.
Enfin, nous avons mis en place un groupe de supervision et de coordination formé d'exploitants et de fonctionnels de Naphtachimie : ingénieurs de procédé, d'entretien, de régulation, mécaniciens, etc.
A ce niveau de l'exposé : je voudrais insister sur le coût de ce type d'études. La facture consacrée à la seule société d'engénièrie s'élève à 1,5 millions de francs. Il faut, bien sûr ajouter l'immobilisation des cadres du site estimée à 5 ingénieurs et 5 techniciens sur une année.
Enfin, il est nécessaire de prendre en considération les améliorations et modifications des procédés que nous serons amenés à faire après la fin de l'étude et qui ne sont, évidemment, pas chiffrées à ce jour sur le vapocraqueur.
Après l'étude complète des parc pétroliers nous avons établi un programme étalé d'amélioration sur les cuvettes de rétention, la détection des fuites, la lutte contre ces fuites et les sinistres éventuels par augmentation des moyens d'arrosage. L'utilisation des modèles et programmes informatiques qui pouvaient être disponibles, soit dans nos maisons mères, soit sur le marché a permis de prendre conscience des conséquences de fuites envisageables qui sont les risques principaux existant dans un parc de stockage pétrolier et de gaz liquéfiés en évaluant dans un certain nombre de cas types les débits de fuite et les phénomènes de dispersion des nuages de gaz. Il faut dire, à cette occasion, que le site de Lavéra compte tenu de son ouverture au Sud vers la mer et des vents dominants présente des risques sensiblement plus faibles que des installations équivalentes situées de façon beaucoup plus défavorables.
De plus, nous avons depuis très longtemps déjà des plans d'aide mutuelle interraffineries, de façon à mettre en commun nos moyens importants d'intervention en cas de sinistre majeur.

L'AVENIR. -
Après la fin de ces études, il va s'agit de réfléchir aux interventions possibles d'abord à l'intérieur même du site pétrochimiques de Lavéra, puis avec les raffineries voisines.

...

Le POI déjà réalisé sera actualisé en fonction des conclusions de ces diverses études. Il en sera de même au niveau des PPI suivant le programme exposé précédemment par M. Graziani. Nous avons tenu à ce que cette synthèse soit avancée pour que l'information du public soit dans les meilleurs délais disponibles à un niveau le plus global possible. On ne saurait être complet sans évoquer les problèmes inhérents à l'expédition de tous ces produits chimiques. Déjà nos ingénieurs oeuvrent dans des commissions pour étudier ce risque et en particulier au niveau du Syndicat Général des Industries Chimiques de la région PACA au sein de la commission "Transport des matières dangereuses", animée par le Professeur Guillemonat. Les Pouvoirs Publics participent à ces études qui devraient conduire à une amélioration de la sécurité des transports en prenant à leur compte les mesures préconisées en commun et en particulier la formation des chauffeurs que nous assurons déjà partiellement avec des diaporamas déjà réalisées pour l'oxyde d'éthylène et le chlorure de vinyle.

CONCLUSION. -
Il est bien évident que les industriels exploitant des installations dangereuses, conscients de leurs responsabilités en matière de sécurité depuis leur démarrage n'ont pas attendu des contraintes administratives pour se pencher sur ces problèmes. Néanmoins, les documents exigés par l'Administration ont permis de faire une revue générale et approfondie des incidents qui peuvent se produire. Les contraintes importantes et en particulier financières d'études et d'amélioration des installations qui en découlent restent cependant sans communes mesures avec un accident majeur que ces réflexions auraient permis d'éviter.

-:-

COMMISSION "RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS"
SECRETARIAT PERMANENT POUR LA PREVENTION
DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES

MARDI 23 JUIN 1987

LA DEMARCHE DE CONCERTATION ENTRE INDUSTRIELS ET ADMINISTRATION POUR L'INFORMATION DU PUBLIC

Intervention de Monsieur Francis GRAZIANI
Président de l'Association Environnement-Industrie

L'information du public est devenue une nécessité pour les industriels depuis plusieurs années, bien qu'ils y aient été mal préparés. L'entreprise a évolué et évolue sans cesse :

. information interne liée au changement du fonctionnement et du mode de commandement,

. information externe vers le public : activité de l'entreprise, produits fabriqués via spots publicitaires et image de marque. Il existe dans ce contexte commercial un certain savoir-faire des équipes de vente, au moins dans les grands groupes.

Jusque là, on ne parle pas de dangers !

En fait, l'information sur les dangers potentiels présentés par certaines entreprises est rendue obligatoire par l'application de la Directive dite "de SEVESO" qui dit en son Article 8.1 :

"Les états membres veillent à ce que les personnes susceptibles d'être affectées par un accident majeur provenant d'une activité industrielle notifiée au sens de l'Article 5, soient informés d'une manière appropriée sur les mesures de sécurité et sur le comportement à adopter en cas d'accidents"

Texte vague, manquant de précision d'où difficultés.

Difficulté de l'information : Qui doit la faire ? Quand ? Par quels moyens ? etc ... D'où l'idée de concertation entre l'Administration, qui se trouvait devant le même problème pour faire appliquer la Directive, et les industriels.

C'est ainsi qu'est intervenue Environnement-Industrie, Association Loi de 1901, née il y a 13 ans d'une volonté commune de l'Union Patronale des Bouches-du-Rhône et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille, pour favoriser la communication et la concertation, précisément entre industriels entre eux, mais aussi avec les Pouvoirs Publics et en particulier la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche Provence-Alpes-Côte d'Azur avec laquelle des rapports fréquents se sont créés et développés dès l'origine.

.../...

Cette ancienne et longue connaissance réciproque a donc largement facilité le travail en commun par lequel nous nous sommes efforcés d'apporter un début de réponse aux questions soulevées.

La plaquette :

Il aura tout de même fallu plus de 15 séances de travail depuis le mois de Janvier 1987, pour élaborer et mettre en forme la plaquette d'information qui va vous être remise.

Qu'avons-nous cherché ? Bien sûr répondre à l'Article 8 de la Directive SEVESO, mais surtout donner une information :

- didactique concernant la Directive elle-même, tout en restant simple (ce qui ne l'est déjà pas !)

- réaliste sans être alarmiste en regard des précautions à prendre en cas de sinistre (souhait de la ménagère qui veut davantage savoir ce qu'elle doit faire plutôt que de connaître le risque technique exact qu'elle encourt)

- aussi générale que possible dans ce document, sans remplacer les informations spécifiques à tel ou tel établissement industriel, que son responsable sera amené à donner dans l'élaboration de son PPI

La Commission : la mise en forme avec la DRIR de cette information et son impression sous la forme d'une plaquette répond à une partie des objectifs fixés, mais il fallait aller plus loin.

Il fallait donner à cette information une résonance plus vaste par le recours à une organisation officielle de haut niveau, d'où la création d'une Commission "Risques Technologiques Majeurs" au sein du SPPPI.

Cette Commission sera un premier vecteur de diffusion de cette information vers les Elus et les représentants des Collectivités Locales qui auront ainsi la matière leur permettant de retransmettre à leurs administrés une première information générale de base.

Celle-ci sera complétée ultérieurement par une information spécifique à recevoir des industriels individuellement lors de la mise au point de leurs PPI en commun avec la DRIR et la Sécurité Civile. Un premier calendrier joint à la plaquette indique les périodes prévues pour les premiers établissements industriels concernés jusqu'en mi-1988.

.../...

Voilà donc le début de cette opération d'information du public concernant les dangers industriels voulue par la Directive SEVESO.

Elle doit se poursuivre, et si l'on veut qu'elle soit efficace, ceci doit être fait sans arrière-pensée ni suspicion. Les industriels y sont prêts et leurs succès dans le domaine de la réduction de pollution au sein du SPPPI montre bien ce à quoi l'on peut arriver lorsque les Pouvoirs Publics, l'Administration, les Elus, les Collectivités Locales veulent bien jouer le jeu et travailler ensemble dans le même sens.

Nous espérons que c'est ce qui se produira à nouveau au sein de cette Commission "Risques Technologiques Majeurs".

RESUME DE L'EXPOSE DU COLONEL PALANQUE
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE LA SECURITE CIVILE DES BOUCHES-DU-RHONE

A L'OCCASION DE LA REUNION DU 23 JUIN 1987 DE LA
COMMISSION RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS
DU S.P.P.P.I.

---oo0oo---

EXEMPLE D'UN PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

"USINE CHEVRON DE PORT DE BOUC"

---oo0oo---

I - HISTORIQUE

Avant la publication de la Directive de SEVESO du 24/6/82, la planification des secours reposait essentiellement sur 3 textes de bases.

1) l'I.I.M. du 5/2/52 sur l'organisation des secours dans le cadre départemental en cas de sinistre important (PLAN ORSEC)

2) la circulaire ministérielle du 7/12/67 relative à l'annexe hydrocarbures du PLAN ORSEC

3) l'I.I.M. du 5/12/73 relative à l'annexe Matières Dangereuses du PLAN ORSEC.

Or, depuis 1973, on a enregistré une évolution des industries chimiques et pétrolières tendant à une moindre séparation relative des produits dangereux : un dépôt pétrolier pouvant stocker des produits chimiques et inversement une usine chimique mettre en oeuvre des hydrocarbures. Un même établissement pouvant ainsi être soumis aux 2 plans, Orsec-hydrocarbures et Orsectox.

Parallélement, le développement de la Technologie dans les domaines de la chimie et des hydrocarbures, s'est caractérisé par l'existence d'un nombre croissant de complexes industriels à hauts risques potentiels, ce qui a incité les Pouvoirs Publics à prendre conscience de la nécessité de prendre en compte à titre prioritaire la prévention des accidents susceptibles d'affecter ces installations et de prévoir une organisation des secours en cas de sinistres beaucoup plus planifiée qu'auparavant.

Pour tenir compte de ces divers éléments, il est apparu opportun de rassembler en un document unique les anciens plans ORSEC HYDROCARBURE et ORSECTOX, ce nouveau document portant le nom de PLAN ORSEC, Risques Technologiques, répondant par ailleurs entièrement aux prescriptions de la Direction des Secours; il a fait l'objet de l'I.I.M. du 12/7/85.

.../...

II - RESUME DU PLAN ORSEC RISQUES TECHNOLOGIQUES

1) Obligation pour chacun des chefs d'établissement concernés d'établir une étude de danger et un Plan d'Opération Interne (POI)

2) Obligation par le Préfet de faire établir par sa Direction Départementale de la Sécurité Civile un PPI prenant en compte l'organisation des secours à mettre en oeuvre en cas de menace d'extension d'un sinistre à l'extérieur de l'établissement. Ce PPI intégrant en plus les modalités d'information et d'alerte des populations avoisinantes.

3) L'échéancier prévu par l'IIM (D de S) ; 8/7/89.

III - REACTION DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

Dés la fin de 1985, consultation avec le DRIR pour connaître le nombre d'établissements concernés : 35.

Ce chiffre nous a jeté un froid : 35 plans en 3 ans! Nous avons entamé une procédure originale, constitution par arrêté préfectoral d'un groupe de travail départemental chargé d'établir un canevas type, le plus complet possible, détaillant les parties pouvant être communes à tous les PPI et orientant par une classification très précise les spécificités particulières à prendre ultérieurement en compte par tel ou tel établissement.

Ce groupe de travail s'est réuni de nombreuses fois et avant de donner ses conclusions, a voulu tester la valeur de ses démarches. Or il s'avère que les Etablissements CHEVRON avaient terminé leur étude de danger.

Le Préfet, sur notre demande, a constitué, toujours par arrêté préfectoral un groupe de travail local, composé non pas des mêmes personnes que le groupe de travail départemental, mais de représentants des mêmes services, plus le Directeur plus le Maire.

En quelques semaines et en s'inspirant scrupuleusement des directives et des orientations données par le Groupe de Travail Départemental, le groupe de Port de Bouc a pu établir l'essentiel de son P.P.I. : il est là !.

Ce test s'étant mené entièrement positif, j'ai eu l'honneur de clôturer la semaine dernière la dernière séance du Groupe de Travail Départemental.

Huit autres groupes locaux déjà constitués par arrêté préfectoral, prendront immédiatement le relais, pour établir à leur propre compte les plans qui les concernent directement.

.../...

IV - POINTS-CLES DU PPI CHEVRON

Dispositions générales communes à tous les plans
Présentation de l'établissement
PCMM utilisé pour la fabrication de produits phytosanitaires destinés à la protection des végétaux.
Produit volatil : vapeurs toxiques à très faible concentratic
Hypothéses accidentelles : rupture brusque de la tuyauterie d'approvisionnement + sabotage + chute aéronef.

Périmètre de sécurité : 2000 m
20000 personnes concernées
Contre-mesures immédiates : barrages et interdiction circulations routière , ferroviaire , maritime.
Centre de Tri - Poste médical avancé
Centre médical d'intervention si 50 victimes et plus
Reste à préciser l'alerte : pour le moment, il n'y a pas de code national fixant les procèdures et les signaux à utiliser pour prévenir les populations ; on utilisera donc un code provisoire.
Plaquette d'information : en cours de rédaction

V - L'AVENIR

Voici donc notre premier P.P.I. pratiquement terminé.
Il nous en reste 34.!
C'est un programme soutenu que nous nous devrons de suivre pendant plusieurs mois.
Nous sommes prêts à oeuvrer à cette tâche et nous espérons que nous disposerons à cet égard de moyens matériels renforcés.

Je m'en voudrais de terminer mon exposé sans vous faire part de toute la satisfaction que nous avons eu à travailler en équipe, avec des personnes d'origines diverses, fonctionnaires, élus, chefs d'entreprises, etc...

Tous ont oeuvré dans un esprit de coopération que je me dois de souligner devant vous.

L'Union fait la force, dit le proverbe.

Je ne souhaite pas, bien entendu, qu'il y ait un jour déclenchement réel de P.P.I.

Mais ce dont je suis certain, c'est que, si cette hypothèse survenait, notre force se manifestera grâce à notre travail préventif mené en commun, qui nous permettra de gérer l'accident et ses conséquences avec le maximum d'efficacité.